

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CONSEIL DE QUARTIER DUBERGER – LES SAULES**

**Procès-verbal de la 7<sup>e</sup> assemblée ordinaire de l'année 2024  
12 novembre 2024, à 19 heures**

Centre communautaire Duberger – salle RC-06  
2341, Rivière du Berger  
Québec (Qc) G1P 3N5

**SONT PRÉSENTS :**

Mme Marie Merriault	Administratrice
M. Alexandre Grisé	Administrateur
M. Jean-Louis Marois	Administrateur
M. Azzedine Lemanaa	Administrateur
M. Nicky Ahmed Kambi	Administrateur
M. Michel Lessard	Administrateur
M. Luc Rhéaume	Administrateur
M. François Plamondon	Administrateur
M. Patrice Côté	Administrateur

**LE QUORUM EST CONSTATÉ**

**SONT ABSENTS :**

Mme Véronique Dallaire	Conseillère municipale, district des Saules – Les Méandres
Mme Carolyne Hamel	Administratrice (démissionnaire)

**ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :**

Mme Alicia Despins	Conseillère municipale, district de Vanier – Duberger
M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal district Saint-Roch – Saint-Sauveur
Mme Alexandra Mauger	Conseillère en consultations publiques
M. Martin Forges	Directeur, travaux publics, volet déneigement
Mme Roxanne St-Roch	Cheffe d'équipe, prévention et contrôle environnemental
Mme Marie-Joëlle Gosselin	Ingénieure civile, travaux publics

Outre les administrateurs énumérés ci-dessus, 20 personnes sont présentes dans la salle.

**ORDRE DU JOUR DE LA 7<sup>e</sup> ASSEMBLÉE ORDINAIRE 2024  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CONSEIL DE QUARTIER DUBERGER – LES SAULES**

- 24-11-1. Ouverture de l'assemblée
- 24-11-2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 24-11-3. Cooptation de nouveaux administrateurs
- 24-11-4. Présentation sur l'aménagement du site de dépôt à neige Michelet par la Ville de Québec
- 24-11-5. Période d'information des conseillères municipales
- 24-11-6. Période de questions et commentaires des citoyens
- 24-11-7. Enjeux de quartier
  - Plan d'urbanisme et de mobilité – atelier thématique du 21 novembre 2024 pour l'arrondissement des Rivières
- 24-11-8. Travaux du conseil de quartier
  - Comité de sécurité routière autour des écoles
- 24-11-9. Fonctionnement du conseil de quartier
  - Adoption du procès-verbal du 8 octobre 2024
  - Correspondance
  - Trésorerie
  - Paiement des frais de secrétariat
- 24-11-10. Divers
- 24-11-11. Levée de l'assemblée

#### **24-11-1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Marie Merriault constate le quorum à 19h01 et ouvre l'assemblée.

Mme Marie Merriault se présente et explique sommairement le rôle du conseil de quartier, c'est-à-dire participer à la vie citoyenne en votant sur certains projets, notamment sur la sécurité routière, l'urbanisme et l'aménagement. Elle rappelle les règles de civisme de base lors de la tenue d'un conseil de quartier.

Les administrateurs et membres de l'administration publique se présentent et expliquent brièvement leur rôle.

#### **24-11-2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mme Marie Merriault procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur une proposition de M. Luc Rhéaume, dûment appuyée par M. Michel Lessard, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

#### **24-11-3. COOPTATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS**

Sur une proposition de M. Jean-Louis Marois, dûment appuyée par M. Azzedine Lemanaa, il est unanimement résolu de nommer les nouveaux membres présentés ce soir à titre d'administrateurs.

#### **24-11-4. PRÉSENTATION SUR L'AMÉNAGEMENT DU SITE DE DÉPÔT À NEIGE MICHELET PAR LA VILLE DE QUÉBEC**

Une brève introduction du sujet est faite et la présentation débute.

Mme Roxanne St-Roch présente l'objectif de la présentation, c'est-à-dire la nature de l'enjeu (le bruit généré par les claquements des camions) et les mesures déployées actuellement pour le contrer.

La présentation est disponible sur le site de la Ville de Québec, à l'adresse suivante :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=784>

Suite à la présentation, les citoyens ont soulevé des questions et des commentaires concernant la répartition des plaintes liées au bruit, notamment la nuit, en raison du voyage généralement effectué à ce moment-là. Ils ont également demandé combien de camions ont accès au site, à quoi il a été répondu qu'environ 100 camions y ont accès chaque heure. Les citoyens ont aussi

demandé s'il y avait d'autres types d'aménagements proposés pour les autres dépôts à neige, ce à quoi il a été répondu que les projets sont similaires, étant donné qu'ils sont tous basés sur le concept de mur anti-bruit ou d'obstacle physique pour bloquer le son.

En ce qui concerne la norme du ministère concernant le niveau sonore urbain, les citoyens ont exprimé leur gratitude envers les employés de la ville impliqués dans le projet. Une citoyenne, Carmen Roussel, a posé une question concernant le retrait d'arbres, à quoi il a été répondu qu'une partie des arbres sera retirée, mais que certains resteront sur le site. M. Martin Forges a expliqué que la densification crée une pression sur le dépôt à neige, obligeant les camions à opérer également sur le dessus des murs du dépôt à neige. Les projets présentés visent tous à établir un obstacle physique pour réduire le niveau de bruit. Il a également été mentionné qu'une sensibilisation est effectuée auprès des camionneurs lors de chaque opération de déneigement.

Une sensibilisation auprès des camionneurs a lieu à chaque opération de déneigement et des amendes peuvent être données lorsqu'un camionneur contrevient aux bonnes pratiques de réduction du bruit. Malheureusement, il est difficile pour la Ville de Québec de déterminer quel camionneur est contrevenant ; il s'agit donc d'une mesure limitée en termes d'impact sur les pratiques.

M. Mathieu Blackburn, directeur de prévention et contrôle environnemental, a précisé que la réglementation entourant les opérations de déneigement relève du ministère de l'environnement puisqu'il s'agit d'activités ayant un impact plus large que les activités municipales normales, activités dont les normes encadrent la gestion des bruits de source fixe, tandis que le ministère a une portée plus grande (dans les rues, dans les dépôts à neige, etc.). Il a précisé que les projets de cette nature s'adaptent en fonction de l'évolution des normes et règlements entourant la gestion de l'environnement.

De plus, il a été mentionné que le projet débutera lorsque l'autorisation ministérielle sera accordée, ce qui pourrait donc mener le projet à terme autour de l'automne 2026 (plus ou moins 2 ans de travaux). Des tests seront effectués suite aux travaux pour s'assurer du succès de la mesure.

#### **24-11-5. PÉRIODE D'INFORMATION DES CONSEILLÈRES MUNICIPALES**

Mme Alicia Despins débute et précise qu'elle fera le compte rendu pour les deux conseillères municipales vu l'absence de sa collègue. La première information transmise concerne les budgets des conseils de quartier et, plus spécifiquement, la possibilité d'obtention d'un budget d'initiative supplémentaire lors de projet singulier partagé avec un autre conseil de quartier. Certains critères sont requis, tels l'engagement actif du conseil de quartier dans le projet et être en lien avec le plan d'actions du conseil de quartier. Il est suggéré par les citoyens d'embellir les rues passantes lors de fêtes communes, d'impliquer les loisirs et les commerçants.

Elle effectue un suivi concernant le projet de retrait d'un abribus situé dans le quartier des Saules ; la communication ayant eu lieu entre les conseillères et le RTC n'a pu faire modifier l'avis du RTC à l'effet que l'abri doit être retiré. Le sujet sera abordé au prochain conseil de ville, notamment en ce qui a trait aux

communications en amont aux conseillères et conseiller de la Ville de Québec lors d'une modification aux parcours et arrêts/abribus. Elle invite les citoyens à se mobiliser au conseil de Ville pour faire valoir leurs opinions.

Mme Despins poursuit en effectuant un suivi concernant la traverse piétonne sur le boulevard Neuville et mentionne que cette option est déjà envisagée. Ainsi, elle effectuera un suivi lors de la prochaine rencontre.

#### **24-11-6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS**

Un citoyen (François Mainguy), propriétaire d'une PME dans le parc industriel Armand-Viau, soulève un enjeu quant à la sécurité du parc industriel ; il mentionne que les stationnements dans la rue ne font pas l'objet d'une réglementation, ce qui permet à tous de s'y stationner. Toutefois, cela permet aux autres entreprises d'y stationner des remorques, parfois plus d'une à la suite de l'autre, ce qui rétrécit les voies et nuit à la visibilité.

Il souligne également que l'accès des travailleurs au parc industriel n'est pas priorisé à l'aide d'une flèche ou d'une lumière clignotante, ce qui crée certains bouchons de circulation et insatisfactions.

Mme Despins souligne que la situation est étudiée et que l'enjeu est connu de la Ville.

Un second citoyen (Simon Couture) propose une autre bonification possible à l'entrée du parc Gérard Barber, à savoir l'ajout d'éclairage et d'arbres. La conseillère en consultation publique recommande de contacter le 311. Mme Despins en prend bonne note et effectuera ses propres démarches également.

#### **24-11-7. ENJEUX DE QUARTIER**

- **Plan d'urbanisme et de mobilité – atelier thématique du 21 novembre 2024 pour l'arrondissement des Rivières**

Un rappel est fait sur l'atelier à venir à propos de l'urbanisme et de la mobilité qui se tiendra le jeudi 21 novembre ; les citoyens peuvent y participer sur inscription. Un site internet fournit l'ensemble de l'information et, advenant l'impossibilité de se présenter, il est possible de participer au même atelier, mais dans un autre quartier.

#### **24-11-8. TRAVAUX DU CONSEIL DE QUARTIER**

- **Comité sécurité routière autour des écoles**

Des démarches sont présentement effectuées pour contacter les écoles primaires du quartier. Une limitation de ressources, surtout en temps, retarde légèrement les travaux. Une demande de report de la subvention pour ce projet sera faite.

## 24-11.9. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

Le départ de Mme Carolynne Hamel est souligné (déménagement) ; elle se retire donc du poste de présidente. Un remaniement du conseil de quartier devra être fait.

### ▪ Adoption du procès-verbal du 8 octobre 2024

Certains ajustements ont été fait au procès-verbal pour qu'il reflète plus adéquatement l'assemblée, dont, notamment, les noms des quartiers/secteurs.

Sur une proposition de Mme Marie Merriault, dûment appuyée par M. Luc Rhéaume, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal tel que modifié.

### ▪ Correspondance

Aucune correspondance n'a été reçue.

### ▪ Trésorerie

Outre le report de la subvention, aucun autre point n'est amené.

### ▪ Paiement de frais de secrétariat

Puisque la séance de ce soir ne dépassera pas deux heures, il est convenu de payer la somme de 95 \$ à la secrétaire de rédaction pour la préparation du procès-verbal de l'assemblée de ce jour.

#### **RÉSOLUTION 2024-CA-33**

Sur proposition de M. Michel Lessard, dûment appuyée par Mme Carolynne Hamel, il est résolu d'octroyer la somme de 95 \$ à Mme Rosie-Anne Roussel Vallières pour la rédaction du procès-verbal de la séance de ce jour.

## 24-11.10. DIVERS

Aucun point divers.

## 24-11.11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Mme Marie Merriault, dûment appuyée par M. Jean-Louis Marois, il est unanimement résolu de levée l'assemblée à 20h25.

L'assemblée est levée.